



Ville de ROUSSET

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 02 JUIL. 2026

ID : 013-261301816-20260623-25\_20261-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
De ROUSSET**

Séance du 23 juin 2026 à 18 heures

N° 25/2026

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois juin à 18 heures,  
Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Président,

Date de la convocation : 16 juin 2026

Etaient présents : MM. PIGNON Philippe, GOURNAY Anne, ARRIGHI Lisette, COHENDET Pascale, DE PRACONTAL Pascale, DURAND Jeanine, EYMARD Régine, GAISON Jeanne, HOBEL Laurence, SMEDING TOURAILLE Sabine.

Etaient Excusés : MM. AUBERT Mireille, HERVE Magali, HOUBE Ludovic, MARIANELLI Dominique, TARDIEU Huguette.

Secrétaire de séance : Mme Pascale COHENDET

**OBJET : Tarifs des repas du Foyer Restaurant du 3<sup>ème</sup> Age : Modification de la délibération n°19/2022 du 12 décembre 2022**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration, que dans le cadre d'une révision annuelle de tarification il convient d'actualiser le prix des repas servis au Foyer Restaurant du 3<sup>ème</sup> Age.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'arrêter les tarifs des repas servis au Foyer Restaurant du 3<sup>ème</sup> Age comme suit :**

- Personnes âgées et personnes adultes handicapées (taux 80%) : 4,60€
- Invités : 10,00€
- Personnel municipal : 2,30€
- Accompagnant/Auxiliaire de vie des personnes âgées et des personnes adultes handicapées : 4,60€
- Elus : 10,00€

Les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le secrétaire de séance

Pascale COHENDET



Le Président

Philippe PIGNON